

SOMMAIRE

Le point sur les frais	1
Participez activement à la croissance de Gestion FÉRIQUE!	3
Plus que quelques jours pour vous inscrire!	4

UNE VARIÉTÉ DE COMPTES POUR TOUS VOS BESOINS FINANCIERS ET CEUX DE VOS PROCHES

Saviez-vous que Services d'investissement FÉRIQUE vous donne accès à un éventail de comptes pour mettre en œuvre vos projets ?

Qu'il s'agisse de votre retraite, du lancement de votre entreprise, des études de vos enfants ou de tout autre projet à court ou long terme, plusieurs types de comptes sont à votre disposition : **CELI, REER, REEE, FERR, FRV, CRI** et **compte non enregistré**.

De plus, vous pouvez faire bénéficier vos proches de l'offre complète FÉRIQUE. Ainsi, enfants, parents, grands-parents, petits-enfants, frères et sœurs et leur conjoint(e) peuvent ouvrir un compte et obtenir des conseils de Services d'investissement FÉRIQUE et ce, sans frais additionnels. /

Services d'investissement FÉRIQUE

Service-conseil

514 788-6485 (1 800 291-0337,
extérieur de Montréal)

Du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h
client@ferique.com

LE POINT SUR LES FRAIS

Par Services d'investissement FÉRIQUE

Pour rendre les marchés financiers accessibles aux investisseurs particuliers, l'industrie du placement fait appel à divers intervenants et à des mécanismes à la fois complexes et hautement réglementés. Depuis janvier, les investisseurs peuvent avoir une meilleure idée du coût associé à ces services.

Le 31 décembre 2016 a marqué une étape importante dans le déploiement d'une réforme réglementaire désignée par l'acronyme MRCC2, pour « modèle de relation client-conseiller – phase 2 ». Élaborée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, cette réforme, entamée en 2014, vise à aider les investisseurs à mieux comprendre les coûts et les rendements de leurs placements.

MRCC2 prescrit notamment de nouvelles règles afin d'améliorer l'information que les courtiers en épargne collective et les conseillers en placement fournissent aux investisseurs. C'est pourquoi, ces derniers ont reçu deux rapports annuels au terme de l'année 2016 : l'un sur le rendement de leurs comptes et l'autre, sur les frais et la rémunération versée à leur courtier.

Dans cet article, nous revenons en détail sur l'information contenue dans ce second rapport.

Deux types de frais

La nouvelle réglementation fait une distinction entre deux types de frais :

- > les frais payés directement par l'investisseur à son courtier ;
- > les frais payés indirectement par l'investisseur à son courtier.

Généralement, les frais payés directement seront apparus en cours d'année sur le relevé de portefeuille mensuel ou trimestriel de l'investisseur. Ce n'est cependant pas le cas des frais payés indirectement, comme nous allons le voir plus loin.

Voyons en quoi pourraient consister ces deux types de frais.

Les frais payés directement

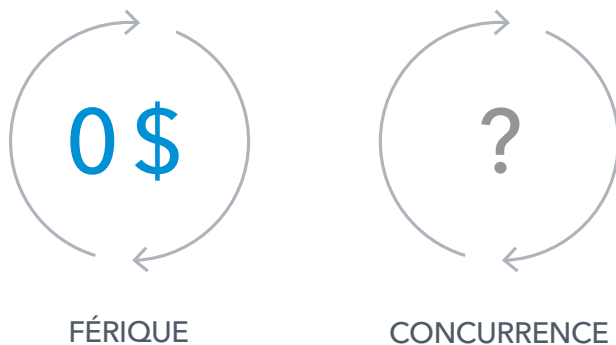
Il s'agit des frais qui peuvent vous être facturés directement par le courtier pour certains de ses services. Ils se déclinent eux-mêmes en deux sous-catégories.

La première est celle des **frais administratifs**. Par exemple, un courtier pourrait vous facturer des frais de maintien ou de fermeture de compte, enregistré ou non. Les comptes REER

ou FERR autogérés, notamment, feront souvent l'objet de tels frais chez un courtier en valeurs mobilières de plein exercice. Il peut aussi s'agir de frais d'enregistrement ou de désenregistrement d'un compte REER, ou encore des frais de transfert pour des sommes versées à une autre institution financière. Les frais administratifs peuvent également comprendre des honoraires de planification financière, lorsqu'ils sont offerts sur cette base par l'institution.

La deuxième sous-catégorie de frais directs est celle des **frais associés aux transactions**, c'est-à-dire des frais de souscription ou d'acquisition initiaux. Certains fonds communs de placement sont en effet structurés de telle façon qu'à l'achat, une partie de la somme payée par le client est versée au courtier à titre de rémunération – en d'autres mots, à titre de commission. Par exemple, si un client investit 10 000 \$ dans un fonds qui prévoit une commission à l'entrée de 5 %, son courtier recevra une somme de 500 \$ et le client aura investi, en fait, 9 500 \$. Les frais associés aux transactions incluent aussi les frais de substitution et de conversion, le cas échéant. Par exemple, lorsque vous vendez 10 000 \$ d'un fonds d'actions canadiennes pour acheter 10 000 \$ d'un fonds d'actions américaines, certains courtiers vous factureront des frais allant jusqu'à 2 % : vous aurez alors troqué 10 000 \$ dans un fonds contre 9 800 \$ dans un autre fonds.

FRAIS DIRECTS



Les frais payés indirectement

À la différence de ceux payés directement, les frais payés indirectement ne sont pas facturés en tant que tels au client. Ils sont plutôt payés au courtier par le gestionnaire du fonds, qui puise à cette fin dans le ratio de frais de gestion (RFG) indiqué dans l'Aperçu du Fonds. Le RFG étant lui-même assumé par le client (puisque prélevé avant calcul de son rendement), on parle donc de frais payés indirectement par le client au courtier.

Le premier de ces frais est ce qu'on appelle la commission de suivi, qui équivaut en moyenne à environ 1 % dans l'industrie des fonds communs de placement et qui représente approximativement la moitié du RFG. Cette commission est versée au courtier pour couvrir les services et conseils qu'il offre à son client.

Les frais indirects peuvent aussi prendre la forme de frais de souscription ou d'acquisition reportés. À la différence des frais d'acquisition initiaux expliqués ci-dessus, ceux-ci ne viennent pas réduire directement l'investissement initial du client : ils lui sont facturés ultérieurement et indirectement.

« Lorsque vous faites vos transactions sur des Fonds FÉRIQUE par l'entremise de Services d'investissement FÉRIQUE, vous ne payez aucuns frais autres que les ratios de frais de gestion des fonds eux-mêmes, qui sont parmi les plus bas au Canada.¹ »

La différence FÉRIQUE – en action

Si vous avez étudié attentivement le Rapport annuel de frais et de rémunération qui vous a été envoyé par Services d'investissement FÉRIQUE en janvier dernier, vous avez sans doute constaté que toutes les rubriques que nous venons de mentionner comportaient le même montant : **0 \$**. En effet, lorsque vous faites vos transactions sur des Fonds FÉRIQUE par l'entremise de Services d'investissement FÉRIQUE, vous ne payez aucuns frais autres que les ratios de frais de gestion des fonds eux-mêmes. Plus précisément, vous ne payez aucuns frais directs, qu'il s'agisse de frais administratifs ou de commissions liés aux transactions, et le RFG ne couvre aucune commission de suivi ou de commission reportée (rappelons à cet égard que les représentants en épargne collective et les planificateurs financiers FÉRIQUE travaillent exclusivement à salaire).

Pour cette raison, la partie du RFG qui correspond au coût des services et conseils offerts par Services d'investissement FÉRIQUE a été isolée à la rubrique « Autres ». Ces frais incluent le Service-conseil téléphonique, que vous pouvez appeler sans frais pour faire vos transactions et obtenir des conseils. Ils incluent aussi le coût du site web transactionnel où vous pouvez faire vous-même vos transactions au moment de votre choix, de même que les services de nos représentants sur la route et de nos planificateurs financiers. Enfin, ces frais incluent tout le support à la force de vente, notamment les opérations et la conformité légale et réglementaire qui, dans les services financiers, est d'une importance capitale.

Des RFG parmi les plus bas au Canada – et c'est tout

Chez Services d'investissement FÉRIQUE, le coût de tous ces services ne fait l'objet d'aucune charge directe au client. Il ne s'ajoute pas davantage au ratio de frais de gestion : il en fait partie intégrante. Lorsque vous faites vos opérations par l'entremise de Services d'investissement FÉRIQUE, vous ne payez donc, comme seuls frais, que le ratio des frais de gestion des Fonds, qui sont parmi les plus bas au Canada¹.

Faites le calcul, comparez et vous verrez : cela fait une réelle différence. La différence... FÉRIQUE. /

Exemple d'un rapport de frais et rémunération de Services d'investissement FÉRIQUE

Fonds enregistré de revenu de retraite – FERR

Rapport des frais et de la rémunération

Ce rapport fait état des sommes que nous vous avons reçues directement ou indirectement pour les services et conseils rendus au cours de la dernière année.

Les sommes payées sont liées à vos achats de produits de placement. Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous et ne représentent d'aucune façon une facture. Il est important de bien comprendre ces frais puisqu'ils réduisent votre rendement. Les frais présentés dans ce rapport sont en dollars canadiens.

Frais payés directement par vous	Coût (\$)	Total (\$)
Frais administratifs		
Frais de fermeture d'un compte enregistré	0,00	
Sous-total		0,00
Frais associés aux transactions		
Frais de souscription/acquisition initiaux	0,00	
Frais de substitutions et de conversions	0,00	
Sous-total		0,00
Frais payés indirectement par vous		
Paiement du gestionnaire de fonds d'investissement		
Commissions de suivi	0,00	
Frais de souscription/acquisition reportés	0,00	
Frais de souscription/acquisition réduits	0,00	
Autres	95,80	
Sous-total		95,80
Total des frais et de la rémunération reçus pour cette année		95,80

Portion du RFG qui représente les frais de :

- > distribution,
- > services, et
- > conseils de Services d'investissement FÉRIQUE.

DES QUESTIONS ?



SERVICE-CONSEIL
Services d'investissement FÉRIQUE
 514 788-6485 | 1 800 291-0337
 Les jours ouvrables, de 8 h à 20 h
 (heure de l'Est)

**VENEZ NOUS VISITER
 EN GRAND NOMBRE AU
 COLLOQUE 2017 DE L'OIQ!**

Le Colloque de l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) aura lieu les 8 et 9 mai prochains au Palais des congrès de Montréal.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous participerons au Salon des Exposants qui se tiendra le 8 mai dans la salle 517 D.

Venez découvrir la différence FÉRIQUE en nous visitant au kiosque 13. Les membres de l'équipe du Service-conseil de Services d'investissement FÉRIQUE se feront un plaisir d'échanger avec vous.

N'hésitez pas à consulter le site web de l'OIQ pour tout connaître de cet événement.

Au plaisir de vous y voir! /

PARTICIPEZ ACTIVEMENT À LA CROISSANCE DE GESTION FÉRIQUE!

Si vous êtes détenteur de parts des Fonds FÉRIQUE et que vous souhaitez participer encore plus activement à la croissance de FÉRIQUE, vous pouvez le faire en devenant membre de l'organisation. Comme Gestion FÉRIQUE prône une communication ouverte et transparente avec tous ses membres, en y adhérant, vous pourrez :

- > Participer à l'Assemblée générale annuelle des membres
- > Participer à l'élection des administrateurs de Gestion FÉRIQUE
- > Obtenir le rapport annuel de Gestion FÉRIQUE
- > Accéder au site web des membres de Gestion FÉRIQUE

Pour devenir « membre de Gestion FÉRIQUE », vous avez simplement à remplir le formulaire d'adhésion qui se trouve dans la section « Devenir membre » de notre site Web et nous le retourner par la poste accompagné d'un chèque qui couvrira les frais d'adhésion. Effectivement, les frais d'adhésion comme membre sont de 20 \$ la première année, mais il n'y a aucuns frais annuels par la suite pour les membres qui renouvellent leur adhésion de façon électronique.

Gestion FÉRIQUE est la seule organisation financière au Québec qui offre aux ingénieurs et diplômés en génie, une proximité tangible avec la direction de l'organisation et cela est possible grâce à son modèle d'affaires et de gouvernance uniques. Profitez-en dès aujourd'hui, c'est une procédure fort simple et qui en vaut la peine. /

¹ Les ratios de frais de gestion des Fonds FÉRIQUE sont parmi les plus bas si on les compare à leur univers de référence selon Fundata.

ASSEMBLÉE ANNUELLE 2017

PLUS QUE QUELQUES JOURS POUR VOUS INSCRIRE !

Il n'est pas trop tard pour vous inscrire à l'Assemblée annuelle des participants des Fonds FÉRIQUE à Montréal ou à la rencontre d'information annuelle à Québec, qui auront lieu respectivement les 25 et 27 avril prochains. Vous aurez l'occasion de rencontrer certains de nos gestionnaires de portefeuille, d'être informé des développements au sein de votre société de fonds et d'échanger avec la direction. Votre présence est importante pour nous. Si vous n'avez pas encore réservé votre place, nous vous invitons à le faire le plus rapidement possible à ferique.com/assembleesannuelles.

MONTRÉAL | ASSEMBLÉE ANNUELLE**Mardi 25 avril 2017, à 18 h**Centre Mont-Royal, Salons Mont-Royal I et II
2200, rue Mansfield, Montréal H3A 3R8**QUÉBEC** | RENCONTRE D'INFORMATION**Jeudi 27 avril 2017, à 18 h**Hôtel Plaza Québec, Salle Plaza I & II
3031 Boulevard Laurier, Sainte-Foy, QC G1V 2M2PLUSIEURS WEBINAIRES
EN 2017 POUR ENRICHIR VOS
CONNAISSANCES EN FINANCES !

Il n'est pas toujours facile de prendre les meilleures décisions financières ! Pour mieux vous outiller, FÉRIQUE présentera une série de webinaires éducatifs en 2017 sur les placements et la planification financière.

Surveillez le calendrier des webinaires au ferique.com et participez en grand nombre, les inscriptions sont gratuites.

Une excellente occasion d'en apprendre davantage sur les différentes facettes de vos finances à chaque étape de votre vie.

C'est un rendez-vous ! //

GESTION FÉRIQUE

Place du Canada
1010, rue de La Gauchetière
Ouest, bureau 1400
Montréal (Québec) H3B 2N2
T 514 840-9206
Sans frais 1 888 259-7969
info@ferique.comSERVICES
D'INVESTISSEMENT
FÉRIQUE**Service-conseil**
T 514 788-6485
Sans frais 1 800 291-0337
client@ferique.com
ferique.comSUGGESTIONS
OU COMMENTAIRES ?

S'il y a des sujets dont vous aimeriez que nous traitions dans nos articles informatifs ou si vous souhaitez nous transmettre tout commentaire à propos du bulletin InfoFÉRIQUE, n'hésitez pas à nous écrire à info@ferique.com.

FÉRIQUE est une marque enregistrée de Gestion FÉRIQUE et est utilisée sous licence par sa filiale, Services d'investissement FÉRIQUE. Gestion FÉRIQUE est un gestionnaire de fonds d'investissement et assume la gestion des Fonds FÉRIQUE. Services d'investissement FÉRIQUE est un courtier en épargne collective et un cabinet de planification financière, ainsi que le placeur principal des Fonds FÉRIQUE. Veuillez noter qu'à des fins commerciales, Services d'investissement FÉRIQUE est aussi identifié en langue anglaise sous le nom de FÉRIQUE Investment Services. Un placement dans un organisme de placement collectif peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Les ratios de frais de gestion varient d'une année à l'autre. Veuillez lire le prospectus avant d'effectuer un placement. Les organismes de placement collectif ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Les Fonds FÉRIQUE payent des frais de gestion à Gestion FÉRIQUE lui permettant d'assumer les frais de gestionnaires de portefeuille, de mise en marché et de distribution des Fonds FÉRIQUE ainsi que les frais d'administration du gestionnaire des Fonds FÉRIQUE. Chaque Fonds FÉRIQUE assume ses propres charges opérationnelles. Les Fonds FÉRIQUE sont sans commission lorsqu'un porteur de parts souscrit par l'entremise de Services d'investissement FÉRIQUE ; certains frais de courtage pourraient toutefois être exigibles si la souscription se fait par l'entremise d'un courtier autre que le placeur principal. La présente communication ne constitue ni une offre, ni une sollicitation de quiconque dans aucune juridiction dans laquelle une telle offre ou sollicitation ne serait pas autorisée ou à toute personne envers qui il serait illégal de faire une telle offre ou sollicitation. Les renseignements fournis ne constituent pas des conseils particuliers de nature financière, juridique, comptable ou fiscale concernant des placements. Vous ne devriez pas agir sur la foi de l'information sans demander l'avis d'un professionnel.